



Présents :

Autres présences : Mrs FAUCHEUX Sébastien, GRASSET Pascal et LANDFRIED Denis, et Mmes MALBEAU Solène et BIGOT Angélique

Absents excusés : Mme JOUIS Anne

Ordre du jour

1. Intervention de Marie, directrice de l'OTALS pour animation « Par-delà les villages »
2. Avancement « Terrasse en Fêtes »
3. Avancement « Loir en Fête »
4. Demande de concert
5. Programmation « La nuit des étoiles »
6. Achat des décorations de Noël

PAR DELA LES VILLAGES

Pour faire suite à la souscription de la soirée thématique « par-delà les villages », la directrice de l'association est venue nous présenter le déroulement de l'organisation.

Les rues du centre bourg devront être bloquées dès le jeudi après-midi, afin de permettre l'installation des différents stands, la manifestation étant programmée jusqu'à 1h30.

- 17h : ouverture du marché de producteurs
- 19h30 : Premier concert
- 21h30 : Deuxième concert
- 23h : Projection sur l'église

La sélection des prestataires alimentaires et artistiques est encore en cours.

La partie concert est prévue place de la mairie afin de faciliter l'accès électrique.

La salle des mariages sera utilisée en tant que salle d'exposition.

Un mail sera envoyé aux acteurs économiques et touristiques concernant l'animation et l'affichage à mettre en place pour promouvoir l'évènement.

Une nouvelle réunion est programmée sur ce thème entre OTALS et le service technique, le lundi 20 juin à 14h.

La commission valide la proposition

LES TERRASSES EN FETE

Une réunion de préparation, avec les différents intervenants est prévue le 15 juin à 8h30.

La communication sera lancée sur les supports internet début juin.

Un courrier de presse a été rédigé et sera envoyé au Courrier de l'Ouest et aux Nouvelles.

La commission valide la proposition



LE LOIR EN FETE

Une réunion sécurité est programmée avec les intervenants et les gendarmes, le 03/06.

Le choix des spectacles a été validé par la commissions et un premier food truck a été retenu.

La société Tiramisu et lasagnes tiendra un stand alimentaire sur le site, un prestataire est recherché.

Enfin, suite à la rencontre de M. d'Andigné, représentant l'association CADVIL, une exposition se fera sur la plaine Saint Léonard le même jour, afin de sensibiliser la population aux crues et au Loir.

La commission valide la proposition

DEMANDE CONCERT

La propriétaire du bar « le Marigny » souhaite organiser une fête de la musique dans son établissement le vendredi 1^{er} juillet.

Celle-ci a sollicité un groupe et souhaiterait bloquer une partie de la rue Saint-Pierre, lui permettant d'installer les artistes et agrandir sa terrasse.

La manifestation se déroulant le même jour que le premier concert des terrasses en fête, la commission demande à ce que le concert ne démarre qu'à partir de 22h, permettant ainsi de proposer une offre plus étendue ce jour.

Pour la partie sécurité, nous l'invitons à rencontrer le directeur des services techniques pour mettre en place un plan de circulation lié au blocage de la rue.

La commission valide la demande mais à titre exceptionnel

LES TERRASSES EN FETE

La société Maraprod est intervenue l'an dernier afin de proposer une animation sur les étoiles.

Equipée de grands télescopes, celle-ci avait connu un vif succès, malgré un nombre de places limité.

Cette animation gratuite pour la population est à nouveau programmée pour cet été 2022.

Les dates retenues (sous réserve de conditions météorologiques correctes) sont les samedis 30/07 et 27/08.

Un visuel sera diffusé fin juin afin de démarrer les inscriptions au plus tôt



DECORATION NOEL

Angélique Bigot, accompagnée des services techniques, a rencontré un prestataire lumineux pour les décorations de Noël.

La municipalité souhaite développer le nombre de structures et visuels dans le centre bourg, mais également décorer plus le quartier de Gouis.

Deux systèmes peuvent être mis en place : l'achat et/ou la location de matériels.

Un catalogue est mis à disposition en mairie afin de permettre de recueillir les préférences des agents et élus.

Un nouveau rendez-vous est à programmer afin fin août, permettant de bénéficier d'offres commerciales importantes.

La commission valide la proposition

Sans autres questions, la séance est levée à 20h15